



Marie-Hélène Colson

## Sexualité des personnes âgées, accompagnement à la vie intime.

Action Référence N° 129317000043

Experts et animateurs : - Dr Marie-Hélène Colson (Médecin-Sexologue- Marseille)  
- Dr Rosa Carballeda (Médecin-Sexologue-Echirolles)

JEUDI 23 MARS 2017 de 9h00 à 12h30



### RÉSUMÉ :

Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent aujourd'hui une part importante de la population. Avec l'augmentation de leur espérance de vie, de nouvelles attentes et des besoins différents se font jour, amenant la remise en cause de nombre de nos représentations sur le vieillissement. Le désir nouveau d'une sexualité active et d'une intimité préservée jusqu'aux âges les plus avancés de la vie est aujourd'hui clairement affiché par nos seniors.

De nombreux freins viennent cependant limiter l'accès à une sexualité satisfaisante pour les plus âgés. Si l'impact réel du vieillissement sur la fonction sexuelle est assez peu limitant, il s'agit en règle générale d'une population plus vulnérable à de nombreux processus pathologiques pouvant affecter de manière directe ou indirecte leur sexualité.

La demande sexuelle des sujets âgés est à la fois importante et peu exprimée, et insuffisamment prise en compte par le corps médical. Les dysfonctionnements sexuels sont pourtant très mal vécus, perturbant en profondeur l'image de soi, la capacité affective et à terme la compétence sociale en général. Ils sont responsables de repli sur soi et de retrait social aggravant les troubles de l'humeur, plus fréquents dans les populations vieillissantes.

A l'issue de ce DPC, les médecins et soignants amenés à prendre en charge des populations de patients de plus de 65 ans, pourront :

#### 1. Apprendre à repérer et à évaluer succinctement une difficulté sexuelle

- Aborder la question de la sexualité
- Savoir accueillir la plainte sexuelle d'un patient âgé
- évaluer la présence d'un symptôme sexuel et son impact
- évaluer la demande du patient et du niveau de sa motivation au changement, ainsi que celui de son partenaire

## 2. Organiser leur démarche thérapeutique par une prise en charge spécifiquement adaptée aux particularités de la population âgée

- Mesures pédagogiques permettant de rendre la patient acteur de sa santé sexuelle (information, éducation à la santé sexuelle, premières mesures visant à améliorer la sexualité du couple et sa qualité de vie).
- Pouvoir proposer des alternatives diversifiant l'activité sexuelle et les adaptant aux contraintes de l'âge et du grand âge. Favoriser le développement de liens affectifs harmonieux dans le couple âgé
- Mettre en place le cadre de prescription permettant d'optimiser l'efficacité des traitements pharmacologiques éventuels lorsqu'ils sont souhaitables, et d'en adapter la prescription.

## 3. S'inscrire dans un réseau de coordination de soins afin d'optimiser l'amélioration de la qualité de vie du couple âgé.

### PUBLICS CONCERNÉS : action en interprofessionnel :

- Sage-Femme

Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale

- Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio-vasculaire
- Chirurgie urologique
- Endocrinologie et métabolismes
- Gériatrie / Gérontologie
- Gynécologie médicale
- Gynécologie médicale et obstétrique
- Médecine interne
- Neuropsychiatrie
- Oncologie médicale
- Psychiatrie générale
- Médecine cardiovasculaire
- Urologie
- Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques
- Endocrinologie, diabétologie et nutrition

Médecins spécialistes en médecine générale

- Médecine générale

## MODALITÉS

Action DPC en 3 étapes : 1 présentielle (3 heures) d'analyse des pratiques et mises en situations (Lille) et 2 étapes non présentielles (7 heures), en formation à distance par questionnaires de connaissances, revue bibliographique et analyse d'articles.

**DPC indemnisé 450€ pour les Médecins Libéraux et salariés en CDS Conventionnés, 378,5 € pour les sages-femmes (selon le quota de forfait annuel restant).** Pour les autres salariés (y compris hospitaliers) se rapprocher du secrétariat de l'AIUS pour établir une convention : [secretariat@aius.fr](mailto:secretariat@aius.fr)

Les participants aux DPC qui ne sont pas membres de l'AIUS devront s'acquitter d'une cotisation de 23 € pour devenir membre (obligation fiscale)

Inscription possible pour les autres publics : 60€ à régler avant les assises (il n'y a que quelques places) auprès de Arnaud Guionie : [adm.services33@gmail.com](mailto:adm.services33@gmail.com)

## N'OUBLIEZ PAS

De confirmer votre choix sur la fiche d'inscription du congrès

De valider votre inscription sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) / sur « recherche action » en notant le **sigle AIUS dans la recherche et en sélectionnant la Référence N° 12931700004**

Aide et renseignements : Arnaud Guionie : [adm.services33@gmail.com](mailto:adm.services33@gmail.com)